



**COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE**  
**Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON**

**SESSION DE FORMATION EJ/ETI 9**

**L'audience pénale en synergie**

*Dialogue judiciaire et complémentarité magistrats, avocats, experts*

*Vendredi 22 mai 2026*

*De 14h00 à 17h30*

*Centre Diocésain - Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon*

**Programme de la formation**

**Objectifs pédagogiques :**

- Connaitre la place et le rôle de chacun
- Adopter la posture adéquate
- Repérer et gérer les difficultés rencontrées

**Public visé - Niveau préalable requis :**

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

*Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.*

# Contenu détaillé de la formation

## **PARTIE 1 - Le point de vue du magistrat : le président de la cour d'assises ou de la cour criminelle (1h10)**

**M. Raphaël VINCENT, président de la cour d'assises / cour criminelle au TJ de Lons le Saunier**

### **Fonction du président**

- Garant du bon déroulement de l'audience et de la régularité de la procédure.
- Veille au respect des droits de la défense, de la victime et de la sérénité des débats.
- Assure la direction des débats, fixe le rythme et gère la parole des intervenants.

### **Rôle dans la tenue des débats**

- Introduit et cadre les interventions des experts et des avocats.
- Gère les incidents d'audience et veille à la clarté du débat pour les jurés.
- Ordonne, reformule ou recentre les questions techniques pour les rendre intelligibles au public et au jury.

### **Attentes vis-à-vis de l'expert**

- Présentation claire, structurée et accessible des conclusions.
- Neutralité, rigueur méthodologique et absence de parti pris.
- Capacité à vulgariser sans trahir la précision scientifique.
- Attitude respectueuse du cadre judiciaire, du contradictoire et du temps d'audience.

### **Attentes vis-à-vis des avocats**

- Concision et pertinence dans les questions posées aux experts.
- Respect du rôle de la juridiction et du déroulement des débats.
- Contribution à la manifestation de la vérité sans instrumentalisation des experts.

## **PARTIE 2 - Le point de vue de l'avocat (1h10)**

**Me Jérôme PICHOFF, avocat**

### **Fonction et rôle des avocats des parties**

- Défendre les intérêts de leur client (partie civile ou accusé) dans le respect du contradictoire.
- Utiliser les expertises comme outils de démonstration, tout en respectant leur dimension scientifique.
- Éclairer la juridiction sur les aspects humains, médicaux ou psychologiques du dossier.

### **Obligations dans la tenue des débats**

- Respect du cadre procédural et du pouvoir de direction du président.
- Maîtrise de la déontologie et des limites de l'interrogatoire de l'expert.
- Clarté dans la formulation des questions pour éviter les biais ou interprétations subjectives.

### **Attentes vis-à-vis de l'expert**

- Disponibilité à répondre avec pédagogie, sans se retrancher derrière un jargon technique.
- Précision dans les termes employés et transparence sur les limites de l'expertise.
- Capacité à expliciter les marges d'incertitude ou de subjectivité.

### **Attentes vis-à-vis du président**

- Équilibre dans la répartition de la parole entre les parties.
- Soutien dans la gestion du temps d'audience et dans la protection du contradictoire.
- Garantie d'un climat propice à l'expression des arguments techniques.

## **PARTIE 3 - Le point de vue de l'expert : déposition et posture à l'audience (1h10)**

**Dr Elisabeth Martin, expert psychiatre enfant/adulte**

### **Place de la déposition de l'expert**

- Moment central de la confrontation entre savoir judiciaire et savoir scientifique.
- Occasion d'expliquer les fondements techniques de l'expertise et de répondre aux interrogations des parties.
- Exercice de communication judiciaire, non purement académique.

### **Posture attendue**

- Calme, impartialité, écoute et clarté dans l'expression.
- Capacité d'adaptation au niveau de compréhension du public judiciaire.
- Attitude respectueuse, ni défensive ni militante, face aux questions des avocats et du président.

### **Obligations de l'expert**

- Respect du serment d'impartialité et d'objectivité.
- Fidélité au contenu du rapport déposé.
- Devoir de réserve et de loyauté vis-à-vis de la juridiction.
- Réponse uniquement sur les points relevant de sa compétence technique.

### **Attentes vis-à-vis du président**

- Gestion du cadre de parole et protection contre les dérives de l'interrogatoire.
- Soutien à la pédagogie de l'expertise dans un langage accessible au jury.

### **Attentes vis-à-vis des avocats**

- Questionnement pertinent et respectueux de la technicité du rapport.
- Compréhension des limites scientifiques de l'expertise.
- Échanges orientés vers la recherche de la vérité judiciaire, non vers la déstabilisation.

# Organisation de la formation

## Intervenants :

- M. Raphaël VINCENT, président de la cour d'assises / cour criminelle au TJ de Lons le Saunier
- Me Jérôme PICHOFF, avocat
- Dr Elisabeth MARTIN, expert psychiatre enfant/adulte

## Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

## Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

Durée de la formation : 3 heures 30 (0,5 jour)

## Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert